

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°16 :

CONVENTION TRIPARTITE DE
PARTENARIAT ENTRE
L'HOPITAL SUBURBAIN DU BOUSCAT,
LA VILLE DU BOUSCAT ET LE CCAS DU
BOUSCAT

Séance ordinaire du 23 JUN 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Juin 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absente : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie DA ROCHA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Thomas BURGALIERES, Michel MENJUCQ, Bruno QUÉRÉ, Sandrine JOVENÉ, Daphné GAUSSENS, Géraldine AUDEBERT, Jonathan VANDENHOVE, Alain GÉRARD, Benjamin DUGERS, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Jean Georges MICOL (Pouvoir Philippe FARGEON), Mathilde FERCHAUD (Pouvoir Mael FETOUH), Bérengère DUPIN (Pouvoir Emmanuelle ANGELINI), Grégoire REYDIT (Pouvoir Marie DA ROCHA), Daniel BALLA (Pouvoir Sandrine JOVENE), Violette LABARCHÈDE (Pouvoir Alain MARC), Armelle BARTHÉLEMY (Pouvoir Michel MENJUCQ)

Absente : Claire LAYAN

Secrétaire : Guillaume ALEXANDRE

**DOSSIER N° 16 : CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ENTRE
L'HOPITAL SUBURBAIN DU BOUSCAT, LA VILLE DU BOUSCAT ET LE
CCAS DU BOUSCAT**

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

Depuis 2019, la Ville du Bouscat et le CCAS se sont engagés auprès de Bordeaux Métropole dans le Contrat local de Santé métropolitain pour la période 2019 – 2023, organisé autour de 5 grands axes.

Le Bouscat entend décliner un plan communal de santé sur son territoire en l'articulant autour de 3 de ces axes retenus comme prioritaires :

- Axe 2 : Favoriser l'adoption de modes de vie favorables à la santé et au bien-être
- Axe 3 : Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé sur le territoire métropolitain
- Axe 5 : Soutenir l'accompagnement de proximité des publics âgés et en situation de handicap.

L'hôpital du Bouscat s'est engagé quant à lui sur les axes 2 et 3.

Les relations partenariales entre les trois acteurs, Ville, Hôpital Suburbain et C.C.A.S. se sont donc développées depuis 2019. La crise sanitaire de la Covid-19 a d'ailleurs accéléré ce partenariat et s'est traduit notamment par la coordination conjointe d'un centre de vaccination accueilli dans l'un des équipements municipaux.

Aussi, il est proposé aujourd'hui de signer une convention afin de définir les conditions de mise en œuvre et les objectifs de ce partenariat, à savoir :

- Faciliter l'actualisation de l'état des lieux du territoire en termes de santé selon la définition de l'OMS et contribuer au déploiement du Contrat Local de santé Métropolitain,
- Optimiser le déploiement des actions de prévention et de promotion de la santé sur la commune du Bouscat,
- Encadrer et faciliter les relations de partenariat entre les 3 acteurs dans le périmètre défini par la présente convention.

VU le Code général des collectivités territoriales

Considérant que la Ville et son CCAS ont une responsabilité à l'échelle du territoire et de ses partenaires pour faciliter l'accès à la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé,

Considérant que la Ville, signataire du Contrat local de santé métropolitain, s'est engagée à développer une politique publique de santé à destination de ses habitants,

Considérant que l'Hôpital a une responsabilité territoriale et populationnelle en termes de Santé Publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre la Ville du Bouscat, le CCAS et l'hôpital Suburbain du Bouscat ci-annexée.

Article 2 : Désigne Maël FETOUH comme référent de la Ville du Bouscat.

Fait et délibéré le 23 Juin 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET



